

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des Congrès de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 1 décembre 2022

<b>TITULAIRES PRESENTS :</b>			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
<b>TITULAIRES REPRESENTES :</b>			
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	AZAIS DE VERGERON Gilles (Fresquel)	représenté par	FAU Philippe

M. MAGRO Christian a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE SUR LA GESTION DES OUVRAGES**

La convention tripartite sur la gestion des ouvrages a pour objet les engagements de gestion et de surveillance des ouvrages en période normale et en période de crue pour les Syndicats adhérents, les communes ainsi que le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières.

Ces consignes de gestions sont intégrées dans le Document d'Organisation de l'Ouvrage (DOO).

Sont concernés :

- Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières,
- le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- la commune de Cuxac d'Aude,

Pour la gestion et la surveillance du système d'endiguement des basses plaines de l'Aude, sur le périmètre communal de Cuxac d'Aude, en période normale et en période de crue.

- Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières,
- le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- la commune de Coursan

Pour la gestion et la surveillance du système d'endiguement des basses plaines de l'Aude, sur le périmètre communal de Coursan, en période normale et en période de crue.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

**AUTORISE** le Président à signer la convention pour chacun des ouvrages

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



REÇU EN PREFECTURE  
le 10/01/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-011-251101549-20221209-CS\_DEL IB26I